

Notes pour le lancement du livre du 50^e anniversaire

Le juge en chef Paul Crampton

Le 1^{er} octobre 2021

(Ce discours a été prononcé en français et en anglais)

J'aimerais commencer par remercier sincèrement, tout comme l'a fait le juge en chef Noël, les membres du comité organisateur et ceux qui les ont appuyés pendant le long parcours qui a mené au lancement de cet ouvrage.

Soyez certains que nous sommes conscients du travail acharné qu'ont nécessité la conceptualisation du livre, la planification de sa réalisation et la bonne exécution de ce plan. J'aimerais également en profiter pour remercier les auteurs des divers chapitres, en particulier ceux qui ont rédigé plusieurs chapitres ou y ont contribué et ont de surcroît assumé des responsabilités éditoriales. Je parle des professeurs Greene, Valois, McCormick et Forcese. La Cour fédérale vous en est infiniment reconnaissante.

Je tiens également à souligner la contribution spéciale du juge Simon Noël, qui a présidé le comité organisateur et qui, depuis le tout début, était l'une des forces motrices de ce livre.

Comme l'a fait le juge en chef Noël, j'aimerais remercier le juge en chef Frank Iacobucci, maintenant à la retraite, pour ces mots aimables et pour s'être rendu disponible à ceux d'entre nous, à la Cour, qui ont fait appel à lui.

Le 1er juin 2021, journée officielle de notre anniversaire, les membres des Cours fédérales ont tenu une séance spéciale pour commémorer cet événement. Nous avons aussi saisi l'occasion pour partager de très précieux extraits vidéos et des réflexions. J'encourage ceux et celles d'entre vous qui n'ont pas encore regardé cet enregistrement vidéo de mettre du temps de côté pour le faire. Il est disponible sur YouTube. Je vous assure qu'il y a de vrais joyaux à y découvrir.

Lors de cette séance, j'ai mentionné que la création de la Cour fédérale du Canada en 1971 s'inscrivait dans un objectif plus vaste : établir une société juste. Le juge en chef Noël et moi avons brièvement discuté des fondements intellectuels de la Cour.

De façon habile, ce livre trace les lignes du chemin qu'a pris la Cour, dont les deux sections furent scindées en 2003 pour devenir ce que nous connaissons aujourd'hui : la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale, à compter du 2 juillet 2003.

Ce livre explore en détail la manière dont les cours fédérales ont donné un souffle vital à leurs compétences et assumé leur rôle unique dans le système judiciaire canadien. Des chapitres spécialisés sont consacrés aux domaines centraux de ces compétences auxquels le juge Iacobucci vient de faire référence.

Ces chapitres constituent une ressource très pratique et accessible au sujet des contributions des deux cours fédérales dans ces domaines. Ils démontrent aussi comment les fondements intellectuels de ces cours demeurent aussi pertinents et importants aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a un demi-siècle.

En plus de ces chapitres, ce livre constitue une mine d'informations et d'éclairages supplémentaire. Il fournit, notamment, de précieuses informations historiques qui s'appuient sur l'ouvrage de Ian Bushnell qui fait autorité, et qui couvrait les premières deux décennies de la Cour fédérale du Canada. En prime, le chapitre 5 comprend une synthèse de presque 80 entretiens avec des juges actuellement en fonction et à la retraite.

Pour ceux qui s'intéressent à ce que pourrait nous réserver l'avenir, je vous recommande les deux derniers chapitres, rédigés par le juge en chef Noël et votre humble serviteur, respectivement.

Sans surprise, nous abordons le sujet du virage technologique qui a dû être accéléré depuis les derniers 18 mois en raison de la pandémie de COVID-19.

Heureusement, les deux cours étaient bien placées pour cette transformation. Pour la Cour fédérale, cela est dû en grande partie à l'investissement que nous avons fait dans la planification stratégique.

En plus d'un résumé des points saillants du plan quinquennal actuel et de son prédécesseur, adopté en 2014, le chapitre 17 offre un survol de la mise en oeuvre de ces deux plans. Et pour la première fois de façon publique, le plan interne de la Cour daté de 2014 y est discuté.

Il suffit de dire qu'au fur et à mesure que la Cour fédérale revient dans une plus grande mesure à la tenue d'audiences en personne, elle le fera en tenant compte du

progrès technologique déjà réalisé, et qui sera maintenu. Nous ne ferons pas marche arrière, du moins pas de manière générale. Il y aura une nouvelle « norme » qui reflète le rejet continu d'une institution fondamentalement dépendante du papier à une qui est de plus en plus numérique et accessible.

À chaque étape du parcours, la Cour restera fidèle à sa mission de rendre la justice et d'aider les parties à régler leurs différends partout au Canada, dans l'une ou l'autre des langues officielles, d'une manière qui respecte la primauté du droit et qui est indépendante, impartiale, équitable, accessible, efficace et adaptée à la situation.

J'espère que vous aimerez ce beau livre.

Merci